



Manifeste « Libérez les enfants de l'emprise du numérique »

À L'ÈRE LIBRE ! Lettre d'infos Numérique novembre 2023

mercredi 8 novembre 2023, par [Cemea](#)

Nous avons été contactés il y a quelques semaines pour signer le manifeste « Libérez les enfants de l'emprise du numérique », initié par Educode, une asbl qui, depuis plusieurs années, s'inquiète des usages actuels du numérique à l'école et le questionne. La lecture de ce manifeste et les questions qui se sont posées lors de cette rentrée scolaire, nous ont incités à consacrer ce premier édito de l'année... au numérique à l'école.

Les CEMÉA ont décidé de signer ce manifeste, en particulier pour son aspect « lanceur d'alerte ». La compréhension de ce qui constitue nos usages du numérique se limite trop souvent à une vision technique et à une perception de facilité. La protection des données échangées est, elle, totalement invisibilisée sur l'autel de la facilité d'utilisation. Le numérique n'est qu'un outil de solution à tout et jamais une source de problèmes possibles. En parler, c'est bien habituellement l'occasion de voir poindre la phrase type « Nous n'avons rien à cacher et qui cela pourrait-il intéresser ? ». Edward Snowden répond à cette formule par cette citation qui, dans la mission numérique, nous apparaît comme particulièrement pertinente : « Lorsque vous dites « le droit à la vie privée ne me préoccupe pas, parce que je n'ai rien à cacher », cela ne fait aucune différence avec le fait de dire « Je me moque du droit à la liberté d'expression parce que je n'ai rien à dire », ou « de la liberté de la presse parce que je n'ai rien à écrire ». Une des missions de l'école est d'apprendre à user de ces libertés d'expression, ces libertés de création. Pourquoi devrait-elle ne rien avoir à faire de la liberté de se ménager une vie privée ? Quand une équipe pédagogique, une direction ou un pouvoir organisateur décide d'utiliser une plateforme privée proposant un outil de « gestion d'école », personne n'interroge la captation de données à caractère privé. Smartschool, Classroom, Classe-Dojo sont vus seulement comme des outils faciles pour la gestion des absences, l'envoi des résultats scolaires, la gestion des travaux à domicile... Chacune de ces applications, si elle est installée sur un smartphone, embarque des pisteurs de chez Google¹. Alphabet, la société mère de Google, n'est pas une œuvre philanthropique qui propose des outils, souvent presque gratuits, aux écoles. Alphabet, c'est tout simplement la troisième plus grande capitalisation du monde, pour une firme qui ne vend rien sinon de la pub... et beaucoup de données !

Quand on parle de numérique à l'école, nous sommes généralement face à deux camps : les anti-numériques et les pro-numériques. Dans les pro-numériques, nous y trouvons nos responsables politiques qui nous affirment que la numérisation de l'école est nécessaire et inéluctable, qu'il ne faut pas « manquer le train du numérique ». Néanmoins il y a parfois des raisons de manquer le train. Il y a quelques années, une étude avait démontré la corrélation entre les sommes dépensées à la numérisation des systèmes

scolaires et la perte de résultats dans les études Pisa. La Suède, suite à une baisse récurrente de ses résultats dans les études Pisa ces dernières années, a décidé de se passer d'écran à l'école : plus d'ordinateurs, plus de tablettes dans les cartables des petit-e-s Suédois-es depuis ce mois de septembre 2023.

Aux CEMÉA et en particulier dans l'équipe de la mission « numérique », nous ne prônerions pas une mesure si radicale. Le numérique fait désormais partie de nos vies et le laisser à la porte de l'école, c'est ouvrir un boulevard aux seuls GAFAM pour diriger nos vies. L'école doit garder son rôle formatif, pédagogique, et donc former à l'usage d'une perceuse, d'un pinceau, d'un théorème de Pythagore... ou d'un ordinateur. L'école a cependant un autre rôle tout aussi important, c'est celui de former les citoyen-ne-s éclairé-e-s de demain. Elle devrait en conséquence aussi former les enfants à un usage critique du numérique, à une forme « d'éducation populaire » au numérique éthique. Il nous semble crucial qu'elle permette de découvrir des rudiments de codage, pour émanciper chacune et chacun d'une vision trop « magique » de l'algorithme. Il est important de permettre à tou-te-s de comprendre qu'il y a bien un humain (ou une équipe) qui dispose du pouvoir sur ce code. Un apprentissage raisonné du numérique est donc possible et nécessaire mais il sous-tend de promouvoir le logiciel libre en tant qu'outil émancipateur d'algorithmes fermés et emprisonnants.

Quand, en qualité d'enseignant-e, je décide² d'utiliser en classe un logiciel privé, que ce soient ceux d'Apple ou de Microsoft, que suis-je réellement en train de faire ? Pour quelle part, suis-je en train de former à l'usage du numérique, pour quelle part suis-je en train de garantir à ces firmes des consommateur-trice-s captifs-ves pour les décennies à venir ? Ce n'est certainement pas le rôle de l'école de participer la préparation d'utilisateur-trice-s captifs-tives et pourtant elle y contribue allègrement.

Enfin, si nous considérons la mise en partage de Chat GPT comme la première secousse d'un tremblement de terre nommé « intelligence artificielle » dans le monde de l'éducation, il faut s'attendre au pire vu notre rôle de vassal des GAFAM dans lequel nous nous sommes mis. Quand Gabriel Attal, nouveau ministre de l'Éducation en France, évoque l'opportunité de voir la pénurie d'enseignant-e-s pouvoir être compensée par le recours à l'intelligence artificielle, nous ne vogueons plus en pleine science-fiction, mais bien dans une dystopie à la Black Mirror bien réelle. Comme de nombreuses écoles sont déjà inféodées aux GAFAM, nous pouvons vous annoncer que l'an prochain, votre petit dernier, Sacha, aura cours, non plus avec Madame Véronique, mais avec l'algorithme à la pomme ou à la fenêtre. On ne vous garantit pas le résultat, cependant on peut vous certifier que son dossier scolaire fera quelques gigas de données.

En conclusion, partageons ce manifeste, amenons-le aux oreilles de nos décideurs politiques au niveau de l'éducation. Il faut surtout promouvoir l'éducation populaire (politique si vous préférez) autour du numérique.

¹ Analyse faite avec l'aide de Exodus Privacy

² Ou parfois mon autorité me l'impose

MANIFESTE

Libérez les enfants de l'emprise du numérique !



Dans l'éducation, la vie privée des enfants/élèves/étudiants doit être protégée.

La vie privée est un droit fondamental. Cela signifie que chacun a le contrôle de ses propres données personnelles. La protection de la vie privée est particulièrement importante dans l'éducation. Les autorités chargées des données personnelles (NL) l'explique comme suit : « *Les établissements d'enseignement remplissent une tâche sociale et ont le devoir de veiller à la qualité de l'enseignement. Cela exige que les écoles traitent les données personnelles des élèves, des étudiants et des parents qui leur sont confiés de manière correcte et prudente. En outre, la position vulnérable des enfants exige une protection supplémentaire, afin qu'ils puissent se développer dans un environnement (scolaire) libre et sûr. La protection des données personnelles dans le secteur de l'éducation est donc essentielle.* »⁵

La sécurité et la souveraineté numériques dans l'éducation font l'objet d'une pression croissante, notamment en raison de l'impact de la pandémie.

Comme tout le reste de la société, l'éducation se numérise rapidement. Cette évolution a été exacerbée par la pandémie de corona. L'introduction nécessaire de l'enseignement à domicile a obligé les écoles à disposer rapidement (et à moindre coût) de systèmes logiciels et d'applications. Ainsi, les services apparemment gratuits de Google et de Microsoft ont fourni un moyen pratique d'y parvenir. Toutefois, à l'époque, les écoles n'avaient pas la possibilité d'évaluer les aspects de la vie privée de ces services. Aujourd'hui encore, en raison du manque de transparence, il n'est pas facile d'évaluer comment les produits utilisés sont structurés, quelles parties ont accès aux données et quels algorithmes sont utilisés.

Nous constatons que les établissements d'enseignement ont du mal à assurer la protection de la vie privée des étudiants, des parents, des enseignants et des employés.

Les établissements d'enseignement sont censés disposer de politiques de protection de la vie privée en bonne et due forme et veiller à leur mise en œuvre, mais les connaissances en matière de protection de la vie privée numérique et la conscience des risques sont encore souvent insuffisantes. L'évaluation des risques pour la vie privée d'un nouveau logiciel ou d'une nouvelle application, par exemple, est alors une tâche impossible.

Cela est également dû au fait que le gouvernement a laissé le soutien numérique dans l'éducation au marché privé, bien qu'il s'agisse d'une tâche publique. Il y a un manque de direction – ou de « responsabilité du système » comme l'appelle l'Autorité des données personnelles des Pays-Bas – et de soutien supplémentaire pour permettre au secteur de l'éducation d'assumer sa responsabilité.

Il n'est pas souhaitable que l'infrastructure numérique de l'enseignement en

Fédération Wallonie-Bruxelles soit entièrement (ou même partiellement) entre les mains de géants technologiques (étrangers).

L'environnement d'apprentissage numérique dans l'éducation est devenu de plus en plus dépendant des services des Big Tech. Celles-ci disposent donc d'un grand nombre de données sur le comportement et le développement des élèves et le sort de ces données n'est pas clair. Le risque d'abus dans l'utilisation de ces données, par exemple par le biais du profilage et du ciblage, ne peut être évalué - et encore moins évité. L'Autorité des données personnelles des Pays-Bas observe : « *Le pouvoir de ces grands fournisseurs, leur manque de transparence et le manque de connaissances, en particulier des petits établissements d'enseignement, font qu'il est difficile de déterminer les garanties appropriées en matière de protection des données et, si nécessaire, de les faire respecter par le fournisseur.* »

Tout aussi important est le fait qu'au lieu d'acquérir de véritables compétences numériques, les enfants apprennent seulement à utiliser des produits spécifiques. Par exemple, on enseigne aux enfants un programme de traitement de texte spécifique, et non les principes et les méthodes du traitement de texte. Par conséquent, l'esprit critique se perd et les enfants sont transformés en consommateurs, ce qui renforce encore le pouvoir des géants de la technologie.

Nous voyons l'UE prendre des mesures pour limiter le pouvoir des géants de la technologie. Mais la route est longue et nous ne voulons pas l'attendre.

En attendant, nous travaillons dur pour trouver des moyens (légaux) afin de limiter le pouvoir des grandes entreprises technologiques. Les gouvernements, tant en Europe qu'en Amérique, s'inquiètent non seulement du monopole du marché et de la façon dont ces entreprises en abusent⁶, mais aussi du risque de perturbation sociale : influence sur l'économie et la démocratie. Ces types de mesures juridiques sont nécessaires, mais elles impliquent des processus étendus et longs sur lesquels nous avons peu d'influence. Cependant, nous voyons des possibilités de remédier à la situation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et de ne pas succomber au lobbying intense exercé par les Big Tech⁷.

Nous pensons qu'il est nécessaire de restaurer la souveraineté numérique dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous préconisons donc le développement d'une alternative (à l'échelle de l'éducation).

Des initiatives ont déjà été prises par différents acteurs du secteur de l'éducation pour le développement d'un système d'apprentissage propre, y compris le stockage des données sous sa propre gestion. En utilisant des logiciels libres et en appliquant le principe de « privacy by design », la protection des données personnelles est prise en compte à un stade précoce. Les enfants commencent à découvrir qu'il existe aussi des options numériques sûres qui ne sont pas contrôlées par les Big Tech.

Les écoles allemandes ont fait de bonnes expériences avec des systèmes alternatifs⁸, et des pas considérables dans cette direction ont également été faits dans quelques écoles d'Amsterdam⁹. Le ministère français de l'Éducation Nationale vient également de reconfirmer l'obligation de se passer des offres de Google et Microsoft dans les écoles¹⁰ et offre un large panel d'outils numériques reposant sur des alternatives plus éthiques¹¹. Citons aussi par exemple le lycée Carnot de Bruay-Labuissière (France) ou quelques enseignants expérimentent depuis plusieurs années l'intégration des logiciels libres dans leur école¹². Plusieurs régions d'Espagne travaillent également en ce sens¹³.

Et en Fédération Wallonie-Bruxelles, citons l'exemple de l'Athénée Royal de Gembloux qui a fait le choix de mettre en place tout un écosystème numérique construit avec des logiciels libres¹⁴.

Il est maintenant important d'unir nos forces et de travailler sur notre propre système d'apprentissage numérique, afin de récupérer la souveraineté dans l'éducation. Le soutien et la facilitation du

gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont absolument nécessaires pour cela.

Les grands principes de ce système d'apprentissage numérique alternatif sont les suivants : logiciels libres, respect de la vie privée dès la conception, traitement (local) des données en Belgique ou dans l'UE.

L'utilisation de logiciels libres permet aux utilisateurs de vérifier la technologie. Elle donne à chacun le droit d'utiliser, de comprendre, de modifier et de partager les logiciels¹⁵. Cela contraste avec les logiciels fermés et privés des géants de la technologie, dont le code source n'est pas public et qui ne permettent donc pas d'évaluer les risques et les caractéristiques portant atteinte à la vie privée. Les logiciels à code source ouvert donnent un aperçu du fonctionnement des applications et permettent aux élèves d'apprendre à gérer les risques liés à la vie privée. La promotion de la « culture numérique » et de la « culture médiatique » fait ainsi partie de l'enseignement. Ensuite, les élèves sont également en mesure de faire le choix d'une utilisation de ces logiciels libres, que ce soit en dehors du contexte scolaire ou dans leur carrière ultérieure.

La seule façon de garantir véritablement les valeurs essentielles telles que la vie privée est de les inclure dans la conception dès le début¹⁶. Les logiciels développés selon le principe du respect de la vie privée dès la conception contrastent fortement avec les logiciels des géants de la technologie, qui visent précisément le profilage et le ciblage des individus.

Le traitement des données doit être tel que le risque d'abus soit aussi faible que possible. Un traitement décentralisé et local des données est préférable, au moins en Belgique ou dans l'UE (Union Européenne). En outre, il convient d'éviter le traitement des données par des entreprises qui – également en Belgique – sont liées par une législation étrangère moins stricte et qui, de ce fait, mettent en danger la vie privée.

[SOUTENIR NOTRE INITIATIVE ET SIGNER LA PÉTITION](#)

Liste des organisations et associations qui soutiennent le manifeste (mise à jour régulière à voir sur le site d'[Educode](#))



1 Voir par exemple l'article « Utiliser les services de Microsoft est-il conforme au RGPD ? » sur le wiki d'Educode
= https://wiki.educode.be/doku.php/vie_privée/utiliser_les_services_microsoft_pas_conforme_au_rgpd

2 Autorité des données personnelles (NL) - « Tendances, risques et recommandations sur la protection des données personnelles dans la numérisation de l'enseignement » - Contribution au débat de la commission sur la numérisation de l'enseignement - 11/11/2021
=
https://www.autoriteitpersoonsgegevens.nl/sites/default/files/atoms/files/position_paper_trends_risicos_en_aanbevelingen_over_de_bescherming_van_persoonsgegevens_bij_digitalisering_in_het_onderwijs.pdf

3 Consultez la page https://wiki.educode.be/doku.php/manifeste_liberez_les_enfants_de_l_emprise_du_numerique pour obtenir la liste des organisations qui soutiennent le manifeste et la pétition.

4 Site avec la pétition et le manifeste des Pays-Bas (EN) = <https://eerlijkdigitaalonderwijs.petities.nl/?locale=en>
Version du manifeste en anglais (PDF) = <https://handboek.petities.nl/dl/manifest/manifest-english.pdf>

5 « Tendances, risques et recommandations sur la protection des données personnelles dans la numérisation de l'enseignement » - Contribution au débat de la commission sur la numérisation de l'enseignement - 11/11/2021 - Page 3
=
https://www.autoriteitpersoonsgegevens.nl/sites/default/files/atoms/files/position_paper_trends_risicos_en_aanbevelingen_over_de_bescherming_van_persoonsgegevens_bij_digitalisering_in_het_onderwijs.pdf

6 « Les entreprises maintiennent leur domination en promouvant les services maison avec plus d'insistance sur leurs propres plateformes que sur celles des entreprises rivales, en rachetant des concurrents (...), en les plagiant ou en les utilisant comme cobayes, en rédigeant des contrats défavorables aux personnes qui dépendent de la plateforme et en récoltant des données précieuses auprès de personnes et d'entreprises qui ne peuvent se passer de leurs produits. » - Article : « Le pouvoir d'entreprises comme Google et Apple est énorme. C'est pourquoi l'Europe et les États-Unis resserrent les rênes. » (Titre original : « De macht van bedrijven als Google en Apple is gigantisch. Zo trekken Europa en de VS de teugels aan. ») - Dimitri Tokmetzis & Riffy Bol, de Correspondent - 03/11/2020
= <https://decorrespondent.nl/11732/de-macht-van-bedrijven-als-google-en-apple-is-gigantisch-zo-trekken-europa-en-de-vs-de-teugels-aan/571313204-b1c40942>

7 Voir le rapport que l'Observatoire des multinationales (France) a publié le 13/12/2022 : « GAFAM Nation. La toile d'influence des géants du web en France » = <https://multinationales.org/fr/enquetes/gafam-nation/>
« Dépenses de lobbying en augmentation rapide, débouchage de hauts fonctionnaires, contacts à l'Élysée, partenariats financiers avec des médias, des think tanks et des institutions de recherche... Plongée dans la redoutable machinerie de lobbying et d'influence déployée en France par les géants du web Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft. »

8 Voir par exemple l'article [EN] « L'expérience d'une école bavaroise avec Nextcloud : Les avantages pour les écoles sont immenses ! » - Par Marija Puselja, sur le blog de nextcloud.com - 27/04/2021
= <https://nextcloud.com/blog/bavarian-school-experience-with-nextcloud-the-benefits-for-schools-are-immense/>

Voir aussi l'article « Pour l'éducation : Les solutions conformes à la protection des données sont l'avenir, pas Microsoft » (traduction FR) sur le wiki d'Educode - Mike Kuketz - Kuketz IT-Security blog - 25/05/2022
=
https://wiki.educode.be/doku.php/vie_privée/secteur_de_l_education_-_les_solutions_conformes_a_la_protection_des_donnees_sont_l_avenir_pas_microsoft_-_mike_kuketz_-_traduction

9 <https://publicspaces.net/2021/09/02/een-goede-digitale-start-in-het-basisonderwijs/>

10 « Le ministre de l'Éducation nationale ne veut pas de Microsoft Office 365 ni de Google Workspace » - Valentin Cimino - Siècle Digital - 17/11/2022
= <https://siecledigital.fr/2022/11/17/le-ministre-de-leducation-nationale-ne-veut-pas-de-microsoft-office-365-ni-de-google-workspace/>

11 « Apps.education.fr est une plateforme développée au sein de la direction du numérique pour l'éducation pour proposer les outils essentiels du quotidien à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale. »
= <https://apps.education.fr/>

12 « Logiciels libres au lycée : retour d'expérience » - Maths-code.fr - 28/06/2022
= <https://maths-code.fr/cours/2022/06/28/logiciel-libre-au-lycee-retour-dexperience/>

13 « Andalusia deploys 220,000 Ubuntu desktops in schools throughout the region » - Ubuntu - 13/03/2010
= <https://ubuntu.com/blog/andalusia-deploys-220000-ubuntu-desktops-in-schools-throughout-the-region>
« Nueva revisión LliureX 21.2022 » - Generalitat Valenciana - 2022 = <https://portal.edu.gva.es/liurex/es/>

14 Des logiciels libres pour les outils Web de l'Athénée Royal de Gembloux :
= <https://www.atheneegembloux.be/joomla/index.php/services-numeriques>

15 Les logiciels sont intimement liés à tous les aspects de notre vie quotidienne. Il est important que la technologie nous permette d'agir au lieu de nous limiter. Les logiciels libres donnent à chacun le droit d'utiliser, de comprendre, adapter et partager des logiciels. Ces droits contribuent à soutenir d'autres libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, de la presse et de la vie privée.
Le logiciel libre concerne la liberté, pas le prix. Il garantit aux utilisateurs les quatre libertés essentielles. L'absence d'au moins l'une d'entre elles signifie que le logiciel est propriétaire, donc non libre.

- Utiliser : Les logiciels libres peuvent être utilisés pour n'importe quel but et ne sont pas soumis à des restrictions telles que l'expiration de licence ou des limitations géographiques.
- Étudier : Les logiciels libres peuvent être étudiés par n'importe qui, sans clauses de confidentialité ou restrictions similaires.
- Partager : Les logiciels libres peuvent être copiés et partagés sans coût effectif.
- Améliorer : Les logiciels libres peuvent être modifiés par quiconque, et ces améliorations peuvent être partagées avec tous.

= <https://fsfe.org/freesoftware/freesoftware.fr.html>

16 Lire l'article « Que signifient les principes de privacy by design et privacy by default ? » - Par Gérard Haas et Bastien Eyraud - 12/06/2019
= <https://data-droit.com/2019/06/12/que-signifient-les-principes-de-privacy-by-design-et-privacy-by-default/>

photos : Annie Spratt sur Unsplash et @cemea